

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle du Mille Club à l'Hospitalet - Rocamadour, le 8 juin 2021, à 20 h, sous la présidence de Mme Dominique LENFANT, Maire

*Nombre de Conseillers en exercice : 15*

*Nombre de Conseillers Présents : 15*

*Date de Convocation : 10 mai 2021*

**PRÉSENTS** : M. Didier BAUDET, M. Gérard BLANC, M. Hugues DELPIERRE, Mme Mireille HEREIL, M. Jean Baptiste JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Jean Luc MEJECAZE, Mme Sophie VILARD, Mme Cyrielle MENOT, M. Philippe De HOUX ; M. Pierre AMARE, M Philippe LASVAUX, Mme GREZE Martine, Mme DAVID LAGORSSE Aurélie

**EXCUSÉ** :

**ABSENT** :

**POUVOIRS** :

**Secrétaire de Séance** : M. Didier BAUDET



Mme LENFANT ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
M. Didier BAUDET se propose.

Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Décision modificative n°2 sur BP 2021 Commune.
- Demande de subvention Ecole Notre Dame d'Alvignac

Les membres présents donnent leur accord.



### **1- Présentation par Mme Malignon – Directrice du Syndicat Mixte- du projet Grand Site de France**

Mme Malignon présente un point de situation sur le projet Grand Site en abordant :

- Les dates clés : 1980 : 1<sup>ère</sup> opération Grand site Midi Pyrénées  
2005 : élaboration du plan stratégique de développement et de gestion (PSDGR)  
2007 : création du Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour – démarrage des travaux dès 2009  
2011 : validation du schéma directeur par le Ministère de l'Environnement – document présentant le programme d'investissement et de gestion du site pour les 15 ans à venir.
- Les actions engagées selon les différents axes définis au Schéma directeur :  
Axe 1 : Préservation et mise en valeur du Patrimoine : sécurisation des falaises, sécurisation des murets et ouvrages bordant la RD32, restauration du grand escalier, du chemin de ronde, restauration de la chapelle St Jean de l'Hospitalet, restauration de la chapelle Notre Dame, réaménagement du chemin de croix, refonte micro-signalétique  
Axe 2 : réorganisation des flux et mobilités : création d'un maillage d'aires de stationnement (acquisitions terrains dès 2012- aménagement parkings de 2018 à 2021) – création d'une voie nouvelle de déviation des flux au château, nouvelle signalétique directionnelle, requalification des espaces publics pour sécuriser une boucle piétonne de visite. Pour 2021 une expérimentation d'un dispositif en très haute saison d'aiguillage vers les parkings disponibles sera mise en place à l'aide de panneaux prêtés par le Département. Reste à caler une politique d'ouverture ou fermeture à la circulation de la corniche. Sur ce sujet Mrs Blanc et Mejecaze rappellent que les élus se sont battus pour que cette route reste ouverte à la circulation – sauf pour des manifestations bien particulières (ex Mongolfiades). Il a toujours été dit que c'est le Maire qui déciderait de l'ouverture ou de la fermeture de cette voie.  
Axe 3 : Requalification de l'expérience de visite : avec la mise en place de postes d'accueil avancés sur les parkings, un bureau d'information OT relocalisé, des parcours de découverte avec haltes en plein air ; Etape 1 corniche et voie sainte,

Etape suivantes la vallée et la cité, renforcement de l'offre culturelle et de l'animation : en projet la réouverture du musée d'art sacré.

Suit un débat sur ce sujet du Musée. Mme Malignon indique qu'un travail d'analyse et d'inventaire a été réalisé par un stagiaire qui permet de confirmer une valeur certaine et réelle de la collection. Le bâtiment par lui-même ne laisse pas la possibilité de le réhabiliter en autre chose qu'un musée. La collection labellisée Musée de France permet de demander des subventions ; Le Ministère de la culture met l'accent sur l'enjeu de sauvegarder ce musée.

En septembre sera organisée une réunion pour étudier un scénario de réouverture de ce musée.

Mme Malignon quitte la salle à 9 H 30 en précisant qu'elle reviendra devant le conseil municipal pour présenter le réseau Grand Site de France : ses missions et actions ? son fonctionnement et les actions à mener encore pour que Rocamadour obtienne le label.

Mme le Maire remercie Mme Malignon pour ce point sur les divers chantiers réalisés par le Syndicat Mixte et l'invite à revenir devant les élus pour présenter le Réseau Grand Site de France.

## **2- Présentation par M. Grondin et M. Malavergne de Cauvaldor du PAT et du Site remarquable du goût**

Mme le Maire accueille : Mr MALAVERGNE, Vice-Président Transition écologique et développement durable, alimentation durable, filière bois et circuits courts à CAUVALDOR, Mr GRONDIN, chargé de mission Agriculture Agro-alimentaire et forêt à CAUVALDOR, et Mme HANRIOT de CAUVALDOR Expansion ;

Mr Malavergne présente en quoi consistent les PAT (Projets alimentaires territoriaux) :

Les projets alimentaires territoriaux (PAT), lancés par la loi d'avenir de 2014, sont des projets transversaux permettant d'unir de multiples initiatives en rapprochant les acteurs locaux (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs) dans une démarche partagée et co-construite. L'objectif est de renforcer l'articulation entre le bien-produire et le bien manger.

Conformément aux orientations du SCoT en matière environnementale et économique, les élus de Cauvaldor ont choisi de se lancer dans l'élaboration d'un projet alimentaire territorial.

Au cours du premier semestre 2018, un diagnostic agricole et alimentaire a été dressé à l'échelle des 79 communes. Il fait un état des lieux de la production alimentaire agricole, du besoin alimentaire des habitants, en identifiant les ressources et les spécificités du territoire (atouts et contraintes socio-économiques et environnementales).

Un groupe de travail réunissant des élus volontaires s'est constitué pour suivre cette première étape.

Trois axes de travail ont été définis :

- le foncier agricole et l'installation des exploitations (et leur transmission),

- la restauration collective,
- la santé et l'accès à une alimentation saine et durable (accessibilité sociale).

Un chargé de mission a été recruté pour animer la suite de la démarche. Son rôle est de mettre en réseau les différentes parties prenantes, coordonner les initiatives locales et jouer un rôle de facilitateur de manière à proposer un plan d'actions global. Le groupe de travail a ainsi été élargi aux différents acteurs locaux notamment pour rendre le diagnostic partagé et définir la stratégie alimentaire. Des ateliers thématiques sont organisés pour dégager les priorités et proposer un programme d'actions.

Mr Grondin et Mme Hanriot interviennent pour préciser que dans le cadre du plan de relance, l'Etat met en place, avec le Conseil régional Occitanie, un appel à candidatures qui vise à soutenir les actions prévues dans les projets alimentaires territoriaux (PAT).

Les PAT répondent aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation et de résilience alimentaire. A travers cet appel à candidatures, il s'agit donc de soutenir les actions visant à faire des territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation de qualité accessible à tous.

La mesure du plan de relance prévoit de financer des actions élaborées dans la concertation à l'échelle du territoire. Aussi, pour définir un programme d'actions cohérent sur Cauvaldor, il est proposé à ROCAMADOUR d'adhérer à l'association Site Remarquable du Gout tout comme Martel qui souhaite créer un événement en 2022 autour du thème de la noix.

L'ensemble des projets constituera un projet global que Cauvaldor pourra porter en tant que structure animatrice du PAT dans le plan de relance. Cauvaldor pourra par la suite et selon la décision des élus demander une subvention pour l'ensemble des communes. Des conventions définissant le travail de chacun seront mises en place, chaque commune restant maîtresse de son projet. Cauvaldor pourra apporter soutien à l'organisation de manifestations, prêter des stands, organiser des conférences.....

Suit un débat au cours duquel M. De Houx rappelle que durant le précédent mandat il n'a pas été possible d'aboutir sur le projet d'adhésion à l'association Site Remarquable du Goût. Les acteurs locaux (producteurs, restaurateurs, syndicat AOP) n'ont pas souhaité donner suite compte tenu des actions déjà engagées pour promouvoir le fromage AOP Rocamadour (organisation de la fête des fromages, participation à des foires...). Le manque de temps des uns et des autres a également été un frein à la création de l'association locale.

Mme Hanriot reconnaît que les difficultés sont les mêmes pour toutes les communes. L'objectif est de lisser cette saisonnalité et de prévoir plutôt des manifestations hors saison car la valorisation du patrimoine alimentaire équivaut à faire connaître des produits locaux aux habitants par spécialement aux touristes.

Mr Blanc pense qu'il faut avant tout que les professionnels soient convaincus de l'intérêt à adhérer à l'association Site Remarquable du Goût.

M. Grondin précise qu'il faut aussi que la Commune soit un moteur.

M. Amaré fait l'historique de la candidature précédente qui a échoué ; aujourd'hui les choses peuvent changer si, avec l'appui de Cauvaldor, les manifestations peuvent être organisées

hors saison et si l'objectif est de s'en tenir à des manifestations tournantes à l'échelle du département.

Mme Vilard donne lecture du courrier du syndicat AOP (novembre 2019) partageant avec l'Office du Tourisme les doutes sur l'intérêt de la démarche.

M. Malavergne confirme que s'il y a une volonté des élus d'adhérer, Cauvaldor appuiera la candidature et aidera autant que faire se peut à l'organisation de manifestations.

M. JB Jallet propose que Cauvaldor contacte les représentants de la filière AOP pour connaître leur position. M. Grondin confirme que cela sera fait mais suggère que l'association locale soit malgré tout constituée.

### **3- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 18 mai 2021**

Madame le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès-verbal de la réunion du 18 mai 2021.

M. De Houx souhaite rajouter au paragraphe concernant la location de la gariotte que la proposition a été faite au Festival de Musique afin d'éviter que la billetterie soit installée au sein de la maison que l'association vient d'acheter ; cela aurait pu être assimilé à un commerce – ce qui est interdit au titre du PLU.

Aucune autre observation n'étant émise, ce document est approuvé par 15 voix « pour ».

### **4- Suppression de la régie WC place de l'Europe et de la régie WC parking des cars**

Compte tenu du fait que les WC de la place de l'Europe ont été détruits en 2017 au moment des travaux d'aménagement réalisés par le Syndicat Mixte du Grand site de Rocamadour,

Mme le Maire propose d'annuler la régie de recettes des WC publics de la place de l'Europe, créée par délibération du conseil municipal du 14 avril 2004.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne son accord pour la suppression de cette régie
- Délégue Mme le Maire pour assurer le suivi de cette décision auprès du Trésorier

### **5- Tableau des subventions 2021**

M. Mejecaze rappelle que pour le budget 2020 il avait été décidé de diviser en deux les subventions pour les associations qui n'avaient pas pu réaliser leur projet d'animations en raison de la Covid 19. Il est surpris que la commission ait reconduit cette disposition pour 2021. Il craint le retour négatif des associations et regrette que cela n'est pas été évoqué plus précisément lors du vote du budget primitif.

M. Delpierre confirme que cela a été vu et décidé lors de la réunion de préparation du budget avec les adjoints. Maintenant le budget est voté, il y a lieu de le respecter. L'année prochaine,

si les conditions sanitaires permettent aux associations de reprendre leur activité, le montant des subventions sera re étudié.

M. Blanc regrette que ce point n'ait pas été souligné lors du vote du budget. Cette décision est passée inaperçue. Il s'inquiète du fait que certaines associations ne pourront peut-être plus payer leur assurance.

M. Delpierre répond que la collectivité ne verse pas des subventions pour assurer le fonctionnement des associations. Ce type de dépenses doit être couvert par les cotisations des adhérents.

Mme Héreil précise que le versement de subventions est régi par des textes qui imposent la fourniture des comptes annuels de l'association et par la production du compte rendu de la dernière assemblée générale. Toutes les associations de Rocamadour ne sont pas à jour administrativement par rapport à ces obligations.

Mme le Maire confirme qu'il y a une réglementation particulière et qu'en aucun cas une association ne peut solliciter une subvention pour couvrir ses frais de fonctionnement.

Mme Grèze demande si des associations ont fait connaître à la mairie leur projet de manifestations pour 2021. Si tel est le cas et si ces manifestations sont réellement organisées alors pourquoi pas revoir le montant de la subvention.

Mme le Maire indique que M. Maurice CRAMPON de Blanat, secrétaire et trésorier de la SMEMM (Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire), a déposé une demande de subvention qui sera traitée en 2022.

#### **6- Dossier à remettre aux nouveaux arrivants**

Mme Hereil donne connaissance des corrections qui ont été apportées au document à remettre aux nouveaux arrivants. Avant diffusion un exemplaire sera transmis aux élus pour relecture.

#### **7- Demande de subvention Ecole Notre Dame d'Alvignac**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Mme la Directrice de l'école Notre Dame d'Alvignac sollicitant une subvention pour venir en aide aux familles dont les enfants vont participer au voyage scolaire (2 jours et une nuit) à Mimizan. Trois enfants de la commune sont concernés. Le conseil municipal accepte de verser une aide de 50 € par enfant. Cette décision fera l'objet d'une décision modificative sur le budget de la commune.

#### **8- Décision modificative n°2 sur BP Commune**

Afin d'intégrer diverses modifications apparues depuis le vote du BP 2021, Madame le Maire propose le tableau suivant :

	articles		articles	
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Acquisition Licences Microsoft	2051-517	+1278.00		
Travaux voirie Marçayou	2151	-1060.00		
Construction nouvelle mairie participation FDEL	2311-498	-218.00		

<b>Fonctionnement</b>				
Subvention Ecole Notre Dame d'Alvignac	6574	+150.00		
Foire et exposition	6233	-150.00		
	<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>Total</b>	

Concernant la demande de subvention formulée par l'Ecole Notre Dame d'Alvignac, Mme le Maire précise que l'aide accordée, soit 50 € par enfants de la Commune (3), sera versée directement à l'école Notre Dame d'Alvignac.

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2021 Commune
- Mandate Mme Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

## **9 - Comptes rendus de commissions**

**Codir Office du Tourisme :** Mme Lenfant a participé à cette réunion à Autoire le 27 mai 2021. Elle indique qu'il n'y aura pas cette année de campagne publicitaire – pas de spots – car trop coûteux. Par contre le guide de l'été sera distribué dans le massif central, la Savoie et la Haute Savoie.

**Conseil Communautaire Cauvaldor :** Mme le Maire a participé à la réunion du 25 mai à Frayssinhes. Ont été abordés entre autres les points suivants :

-avenant à la convention d'objectifs du syndicat mixte pour la création et l'aménagement et la gestion de l'aérodrome Brive-Souillac.

- ligne Brive Lyon n'existera pas car aéroport de Lyon ne sera pas créer.

-Approbation de la première modification de droit commun du SCOT (schéma de Cohérence Territoriale) cette modification se justifie au regard de la nécessaire modification des cartographies sur lesquelles figure le tracé « T3 » de la voie d'Avenir qui n'ont plus lieu d'être.

-validation du projet artistique du Théâtre de l'Usine à St Céré

-validation de la convention d'objectifs 2021-2023 avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Lot. Le service culture de Cauvaldor développe un partenariat depuis 5 ans avec l'Association CINELOT, dans le cadre de l'opération estivale Ciné Belle Etoile. Il a été décidé de participer sous forme de subvention à verser à la Fédération

- validation du recrutement de deux agents contractuels pour mener à bien la finalisation du PLUI-H en régie

**Commission Patrimoine :** M. Mejezeze a participé à cette commission durant laquelle a été abordé la question des « cœurs de village ». il s'interroge sur la possibilité de candidater pour la réfection de la rue de Rocamadour. Avoir si compétence du Syndicat Mixte ou de Cauvaldor ? Financements possible : 40 % subvention Etat Région Département – 30% Cauvaldor – 30 % commune.

## 10 -Questions diverses

**Participation à l'édition 2021 – Mon beau village :** Le conseil municipal ne souhaite pas participer.

**Raid Nature 46 :** M. Mejecaze donne connaissance du projet d'organisation d'un raid multisports RAID Nature 46 – Finale des championnats de France 2021 de la fédération française des Triathlon. Rocamadour a été choisi pour ville départ de cette course qui se déroulera les 23 et 24 octobre 2021. Plus de 70 équipes de 4, venant de toute la France, sont attendues.

Différentes demandes sont faites :

Podium à installer (6 éléments) ainsi que des barrières (20)

« Arrêté » pour utilisation de la corniche à contre sens. Fermeture souhaitée de 11 heures à 12 heures.

Activités de chasse à interdire sur le secteur de l'hospitalet à la gare de 11 heures à 13 heures puis après 18 heures dans le secteur de cabouy.

Dernière demande qui devra faire l'objet d'une responsabilité de l'organisateur si on l'accepte :

Utiliser le parking du Garoustié pour une partie des arrivants la veille du départ. 50 personnes maximum qui utilisent soit des vans ou campings cars ou tentes. L'organisateur assure d'être sur place pour l'accueil et de mettre également en place des toilettes sèches de chantier. C'est en fait, une mise à disposition à réserver pour quelques participants qui est demandée.

Les élus accueillent favorablement l'organisation de cette manifestation sur la commune et proposent plutôt l'aire de la fête des fromages pour les concurrents arrivant la veille. M. Mejecaze transmettra cette information.

**Fiscalité :** Les élus sont invités à prendre connaissance des documents relatifs à la fiscalité directe locale qui leur ont été transmis par mail du 1<sup>er</sup> juin. Il est rappelé que les délibérations doivent être adoptées avant le 1<sup>er</sup> octobre d'une année pour être applicable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Ce dossier sera revu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Panneaux électoraux :** Mme le Maire propose aux élus de revoir le nombre des emplacements de l'affichage électoral sur la commune.

Elle rappelle que selon les dispositions des articles L 51 et R 28 du code électoral, en période électorale, il doit être établi un emplacement réservé à l'affichage électoral à côté de chaque bureau de vote ou à proximité.

Pour les communes de 500 électeurs et moins, 5 (maximum) emplacements supplémentaires facultatifs sont possibles.

A ce jour la commune dispose :

- de 4 emplacements d'affichage : Blanat, Mayrinhac le Francal, l'Hospitalet, la Cité,
- de 2 bureaux de vote : le Mille Club et Mayrinhac le Francal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention :



- décide de supprimer l'emplacement d'affichage situé dans la Cité
- délègue Mme le Maire pour transmettre cette décision à la Préfecture du Lot

**Panne éclairage public corniche :** une nouvelle panne de l'éclairage public de la corniche a été signalée. Ceci se renouvelle depuis la mise en place du nouvel éclairage par le Syndicat mixte. A priori il s'agit d'un ancien candélabre desservant l'accès au mille-club qui pose problème. La question est de savoir s'il faut le faire réparer ou l'enlever. Le conseil municipal décide de le faire réparer aux frais du Syndicat mixte.

**Projet création d'un film promotionnel sur le chantier de construction nouvelle mairie et centre des congrès :** Mme Vilard présente un devis de la société Euré-K de Cahors pour la réalisation d'un film rétrospective sur le chantier, film qui pourrait être utilisé pour faire la promotion de la salle du centre des congrès. Devis d'un montant de 8 400 € ttc sans option.

Le conseil municipal se dit favorable à la réalisation de ce film sous réserve de solliciter une participation financière auprès de toutes les entreprises intervenant sur le chantier ainsi qu'auprès des divers bureaux d'études.

Mmes Vilard et Menot rédigeront un courrier à l'attention des entreprises afin de les solliciter avec pour date limite de réponse au 15 juin 2021.

**Aménagement du secteur de Magès :** Mr Lasvaux fait un point sur les aménagements réalisés par le Département et le Parc naturel régional autour du dolmen de Magès. Les retours positifs portent sur le fait qu'il y a beaucoup moins de stationnement sauvage sur cette zone. Par contre les retours négatifs portent sur le manque de qualité des aménagements (rubalise pas esthétique), il y a une réelle difficulté de se croiser avec du matériel agricole, et sur le fait que les marcheurs ont du mal à repérer le GR.

**Adressage :** M. Baudet tient à remercier Nathalie du service administratif pour le travail fastidieux réalisé de repérage de toutes les habitations de la commune. Il remercie également M. Bruel qui a participé à ce travail pour la Cité. Le dossier a été renvoyé au SDAIL qui doit venir sur place pour réaliser des relevés télémétriques qui permettront d'affecter un Numéro à chaque maison. Ce travail se fera en présence d'un élu. M. Baudet se propose et demande à un élu de Mayrinhac le Francal s'il pourra accompagner la personne du SDAIL.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 0 heures 30.

Mme le MAIRE,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,